Braine-le-Comte ADMINISTRATION

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance du 30 août 2021 à 19h00

Présents : M Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;

M Léandre HUART, Mme Ludivine PAPLEUX, Echevins;

Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;

MM André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ Echevins;

MM. Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI. MM. Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, M. Henri-Jean ANDRE, Mmes Nathalie WYNANTS, MM. Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Mmes Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, MM. Eric BERTEAU, Luc GAILLY, Pierre-Yves HUBAUT, Conseillers Communaux.

Excusés : MM. Anne FERON, Youcef BOUGHRIF, Angélique MAUCQ, Gwennaëlle BOMBART, Martine DAVID.

OBJET N° 72 : Question orale du Conseiller Pierre-Yves HUBAUT relative aux inondations

Les membres du Conseil prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Pierre-Yves Hubaut relative aux inondations.

Les mois de juin et juillet 2021 vont laisser une marque indélébile dans les mémoires de beaucoup. Notre ville, notre pays ainsi que d'autres Etats dans le monde ont dû faire face à des évènements climatiques violents.

En effet, ce sont des milliers de litres d'eau qui se sont déversés sur différents territoires en un temps record.

Je me permets, à l'occasion de cette question orale, de marquer mon profond soutien à tous ceux qui, encore aujourd'hui, se retrouvent privés d'habitation à Verviers, Dinant et dans bien d'autres endroits encore. Je me permets également de souligner et de remercier l'incroyable solidarité dont les Belges et particulièrement les Brainois ont fait preuve à l'égard des sinistrés.

Mais après les constats et les remerciements vient le moment du questionnement.

Pourriez-vous nous expliquer pourquoi notre commune a vécu de tels débordements ? Comment réagissez-vous face à l'ampleur du phénomène ?

Avez-vous introduit une demande de reconnaissance auprès du service régional des calamités ? Dans l'affirmative avez-vous obtenu un quelconque retour ?

Monsieur l'Échevin André-Paul COPPENS répond à la question orale.

La réponse à la question orale est identique à la réponse orale posée, en présente séance, par le Conseiller Yves GUEVAR

Merci Pierre-Yves et Yves pour vos deux questions orales qui confirment bien que nos groupes politiques ainsi que l'ensemble du Conseil communal restent très attentifs aux suivis post-inondations.

En ce qui concerne les protocoles mis en place de façon évolutive depuis 2002, ceux-ci ont été parfaitement respectés et adaptés en fonctions des situations de terrain, à savoir :

- Vérifications régulières des grilles filtrantes placées en amont du pertuis de la Brainette : Il faut savoir qu'en fonction des saisons et alertes météo, ces contrôles sont effectués de 1 à 3 fois par mois et depuis le 04 juin dernier à raison de plusieurs fois par semaine. Nos cours d'eau charrient en effet de plus en plus souvent des herbes, tailles de haies, composts, branchages provenant des propriétés longeant ceux-ci. Cette problématique est prise très au sérieux par les services environnement et travaux car impacte considérablement les écoulements naturels des pluies. Ce qui a d'ailleurs été dénoncé dans le rapport Contrat Rivière Senne du 21 juin dernier.
- Contrôle des niveaux des étangs (depuis juin, nous maintenons les niveaux à 1 gabion ½ alors que la convention avec le gestionnaire des étangs prévoit un demi gabion).
- Vérification des niveaux de la Brainette en aval (sortie rue des Postes) ainsi que des zones d'immersion temporaire et bassins d'orages aux quatre coins de la ville.
- Pour info, l'activation de la pompe Brainette/Sans-fond est automatique et sous gestion de l'IDEA qui nous fait rapport de façon ponctuelle.

En ce qui concerne les actions annuelles préventives :

- Marché public curage des avaloirs (25.000 €) et fossés (35.000 €) depuis plusieurs années.
- Curage des avaloirs et fossés dans les zones sensibles en régie.
- Nettoyage des cours d'eau (bras de la Brainette et du Sans Fond) avec l'aide de HIT (appui technique sur l'entretien des cours d'eau) en collaboration avec le Contrat Rivière Senne (rapport annuel des points d'attention). Ce qui a d'ailleurs fait l'objet d'un Marché public de 100.000 € en 2020 et 2021.

Il est évident que tant le service des travaux que le service environnement tiennent un cadastre à jour des zones sensibles. Les précipitations excessives et répétitives de ces 3 derniers mois ont confirmé une fois de plus le tracé des aléas d'inondations que l'on trouve sur le géoportail wallon. Nous poursuivons donc notre travail en intervenant de façons préventives et actives sur les points bas et zones critiques.

Plusieurs études sont déjà en cours bien avant les inondations (projet ZIT chemin de la Dîme etc.) et d'autres complémentaires vont et sont déjà demandées car il est vrai que si il n'est pas possible d'arrêter l'eau, il est indispensable à l'avenir de la retenir au maximum avant qu'elle n'atteigne le centre-ville (en cuvette).

La problématique des inondations doit rester le souci de tous !

Celui de nos citoyens qui habitent dans les zones impactées et qui peuvent mettre en place de petites actions peu coûteuses mais qui protégeront leurs biens (sacs de sable en stock, placement de guillotines au niveau des portes et soupiraux).

Celui de nos agriculteurs avec qui nous travaillons depuis plusieurs mois avec l'aide de Léandre HUART (échevin de l'agriculture et de l'environnement) dans la pose de fascines en ballots et classique en rondins/branchages, déplacement d'entrées de champs, canalisation des coulées de boues, plantation de haies aux abords des routes et entre parcelles, et, ce qui est le moins facile le développement de zones enherbées facilitant la percolation mais réduisant les surfaces de cultures…

Celui de notre administration qui doit veiller à ce que le maximum soit fait au niveau des services travaux, urbanisme et environnement pour afin de réduire au mieux les risques. Le collège en place n'a d'ailleurs mis aucun frein lors des demandes des crédits d'urgences indispensables.

Néanmoins, sans chercher aucune excuse mais bien en me basant sur des faits et chiffres concrets, nous devons nous rendre à l'évidence que les quantités de précipitations ont été nettement supérieures à celles que nous avons connues en 2003.

Et je n'ose imaginer le désastre que nous aurions connu le 15 juillet dernier si de gros travaux d'égouttages n'avaient pas été priorisés en son temps.

Nous nous retrouvons dans une situation inquiétante puisqu'il est incontestable que notre climat est en pleine mutation, ce qui change totalement la donne en termes d'aménagements à prévoir.

De gros travaux devront sans nul doute être mis en œuvre et cela prendra du temps car l'analyse doit être faite de façon globale car il ne s'agit pas de faciliter l'écoulement des eaux en amont pour créer une nouvelle problématique en aval.

Si pour certains, l'urbanisation est la seule responsable, je peux vous dire que dans la plupart des cas bien étudiés, elle limite les effets négatifs des pluies. Exemple : le nouveau parking à l'arrière de la gare construit sur une zone de ballaste compacté s'est doté d'un « bassin d'orage » placé sous celui-ci retenant une quantité de plusieurs milliers de m³ qui ruisselaient directement par le passé dans le chemin de Feluy.

Sur le site des anciens ABT, une dalle de béton recouverte de milliers de m² de toitures dont les écoulements étaient redirigés directement dans le réseau d'égouttage ont été remplacés par des immeubles proposant des zones de percolation entre ceux-ci et des retenues d'eau en toitures plates permettant une gestion des écoulements plus performante.

Ne perdons pas de vue que si la partie basse du Centre-ville a été inondé le 15 juillet dernier, certains quartiers de nos villages de Petit-Roeulx et Steenkerque ont été également touchés à plusieurs reprises tout au long du mois de juin.

Ces inondations ont été causées par les eaux de ruissèlement provenant des différents bassins versant et non pas par le débordement de la Brainette sauf à son embouchure avec la Senne.

90 litres d'eau au mètre carré représentent 900 mètres cubes à l'hectare.

Nos sols gorgés d'eau ne peuvent alors filtrer à peine 10% des quantités tombées en moins d'une heure. C'est donc plus de 80 mètres cubes à l'hectare (parfois chargés de boue) qui dévalent les plaines des bassins versants amenant alors des millions de litres d'eau dans les points bas. C'est ce

que nous avons malheureusement vécu à la rue de Braine à Petit-Roeulx, devant le cimetière ou à l'entrée de Steenkerque, à l'avenue du Stade et de la Bienfaisance, etc.

Le groupe de travail travaux composé de citoyens et de vos représentants se penchera sur toutes ces problématiques lors des deux prochaines séances fixées aux 22 et 29 septembre prochains.

Et enfin, avant de passer la parole à l'échevin de l'urbanisme et notre Bourgmestre, je m'en voudrais de ne pas vous informer de la création d'une nouvelle cellule inondation travaillant de concert avec le responsable PLANU, les pompiers, la Police, le responsable inondation service travaux, ainsi que les échevins et bourgmestre en charge de ces matières.

L'Echevin Léandre HUART répond également aux questions

La délivrance de permis et d'autorisations prend en compte les aspects de prévention et de lutte contre les risques d'inondation par ruissèlement et de coulées boueuses.

Le CODT, entré en vigueur le 1er juin 2017 a introduit une série d'obligations.

Par ailleurs, la modification sensible du relief du sol est soumise à permis d'urbanisme préalable. Le caractère sensible est fixé règlementairement. Il est ainsi précisé qu'une modification est sensible notamment lorsqu'elle porte sur une partie de terrain soumise à « un risque de ruissellement concentré » ou est située dans une zone « soumise à aléa d'inondation ». En conséquence, conformément au tableau des consultations obligatoires, le département de la ruralité et des Cours d'eau de la DGO3 doit être consulté pour tout projet soumis à aléa d'inondations et pour tout projet « situé sur un axe de ruissèlement concentré".

Pour les projets d'urbanisation relatifs à des ensembles bâtis, outre ces avis rendus obligatoires par le CODT, les services techniques de la Ville (urbanisme-travaux-environnement) rendent des avis techniques qui se basent sur la connaissance du territoire et sur des études hydrauliques déposés dans la demande de permis.

Vous citez par ailleurs des passages d'un dossier en cours d'instruction, il s'agit de documents produits par un auteur de projet. Le Collège n'a pas encore rendu d'avis, le dossier est en cours d'instruction, le Conseil communal n'est donc pas le lieu du débat à ce stade.

Je rajouterai également que nous allons rencontrer les agriculteurs concernés, entre autres où nous avons placé des fascines ; afin de pérenniser les aménagements.

Nous les aiderons, au cas par cas, à obtenir certaines aides via la Région, Natgriwal…

Le Bourgmestre Maxime DAYE répond également à la question

Depuis le 4 juin 2021, nous vivons tous avec cette problématique des coulées de boue avec ces terrains qui ne peuvent plus assurer ces quantités d'eau. Il n'y a plus un jour sans que le Directeur général, les agents techniques, notre juriste qui a fait un travail extraordinaire n'y réfléchissent. Il faut entendre que notre cœur a envie d'agir très rapidement et que notre raison nous dit attention. Il ne faut pas créer des problèmes futurs. Cependant, les bureaux d'études sont surchargés. Le pays a été touché sur Liège et les ingénieurs sont mobilisés pour Liège ; Cela étant, *in tempore non suspecto*, on a agi sur deux volets :

- On a mis des crédits sur les travaux depuis des années et merci Yves d'avoir rappelé les travaux réalisés et ils continuent. Et dans le budget cette année ont été prévus des crédits pour le chemin de la Dîme. En termes de travaux, c'est prévu, IGRETEC a des analyses dans les cartons.
- En termes urbanistiques, Léandre travaille avec le GISER et on est dans le bon !

Je fais référence à Messieurs Flahaux et Hublau : depuis des années on se bat contre un projet urbanistique dans le tournant de la Rue de la gare à Hennuyères car il est dans une zone inondable. A chaque fois qu'on refusait le projet, il revenait et nous avons été en recours et on a gagné. Mais ils vont encore revenir ! A un moment donné, on peut localement avoir des avis et penser que pour des raisons pertinentes, il ne faut pas de projet, mais il y a des recours où nous devons délivrer des permis.

En urbanisme, la politique du Collège est de ne pas donner un avis avant la clôture de la procédure de participation pour garantir l'objectivité et on laisse le processus se faire en toute objectivité.

Enfin, nous avons été reconnus pour les calamités naturelles du 15 juillet 2021 et nous pourrons aider les citoyens et avoir des prêts à 0 %. Nous avions réunion ce matin encore pour activer et trouver un bureau d'études en connaissance de cause. Nous avons aussi l'opportunité d'engager du personnel même si c'est un cadeau empoisonné car ce n'est que pour 3 mois.

Je remercie les membres du Conseil communal pour leur retenue politique. Il y a une belle maturité.

Merci à Léandre Huart qui a été un bourgmestre f.f. malheureux mais qui a bien assuré autour d'un nouveau coordinateur PLANU, des pompiers, du service travaux, de la juriste, et merci beaucoup aussi à notre Directeur général.

Cela nous permet de réagir, d'agir et de prévoir l'avenir au-delà de nos propres limites humaines et techniques.